

MODALITÉS PRATIQUES DU CONCOURS

« Pour moi, La Louvière c'est ... »

Création artistique inspirée par le travail de Daniel Pelletti

Contexte

Le Mill – Musée Ianchelevici La Louvière au nom de la ville de La Louvière, organise un concours artistique dans le cadre de l'événement « La Journée mondiale du louviérois » qui se tiendra le week-end des 13 au 15 mai parallèlement à l'organisation de la « Nuit des musées louviérois ». L'exposition en cours au musée à cette période sera consacrée au peintre louviérois Daniel Pelletti.

La finalité du projet est de valoriser l'ancrage territorial et de permettre aux jeunes de s'exprimer, à travers l'art, sur la vision qu'ils ont de leur ville en tant que lieu de naissance, résidence ou scolarité.

La thématique imposée du concours : « **Pour moi, La Louvière c'est ...** »

La création doit être une œuvre artistique en 2D inspirée par le travail de Daniel Pelletti.

Modalités d'inscription :

Le concours est ouvert aux jeunes de 12 à 21 ans (ou encore inscrits dans un cycle d'enseignement). L'inscription est gratuite.

La participation est établie selon 3 catégories : 12 – 14 ans / 15 – 17 ans / 18 et +

Aucune formation artistique n'est requise.

Le participant doit être né à La Louvière, y habiter ou y être scolarisé.

La date limite du dépôt du formulaire d'inscription et du projet est fixée au vendredi 29 avril 2022.

Chaque projet devra comporter au dos du document les coordonnées du participant (nom -prénom-adresse-lieu de naissance - école) et son âge.

Dépôt des projets

Les projets doivent être déposés ou envoyés en version papier pour le vendredi 29 avril 2022 au plus tard au musée – Place Communale, 21 à 7100 La Louvière – edu@lemill.be

Modalités pratiques

- L'œuvre doit être en deux dimensions .
- Le choix de la technique est libre (2D) : dessin, collage, peinture, composition numérique, photographie ...
- Le format imposé est un format affiche A3 sur support physique (pas de vidéo)
- S'il s'agit d'un projet numérique, fournir une version imprimée au format A3.
- Le visuel : la thématique devra être respectée ainsi que la référence au travail de Daniel Pelletti.

Pré-sélection des projets

Les conditions précitées (Modalités d'inscription , pratiques et techniques) devront impérativement être remplies. Cette pré-sélection a pour objectif de sélectionner les œuvres qui seront présentées au jury

Les projets portant atteinte à la morale ou à caractère extrémiste, de quelle que nature que ce soit entraîneront la disqualification immédiate du participant.

Les créateurs s'engagent à fournir une œuvre intégralement originale et inédite. Le participant assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. S'il a reçu le prix, il sera contraint de le restituer.

Composition du jury

Daniel Pelletti – artiste

Benoît Goffin – directeur du Mill

Sandrine Zanatta – graphiste et directrice artistique

Sélection de l'œuvre

Les membres du jury désignent un projet par catégorie. L'attribution des points est déterminée selon l'ordre suivant :

1^{er} choix – 5 points

2^{ème} choix – 3 points

3^{ème} choix – 1 point

Le respect de la thématique « Pour moi La Louvière c'est » et la référence directe à l'œuvre de Daniel Pelletti seront deux critères pris en compte par le jury dans le classement des projets.

Le projet qui a obtenu le plus de points est déterminé comme le gagnant dans sa catégorie.

En cas d'égalité pour la première place, les projets feront l'objet d'un second tour selon le même principe d'attribution de points mais avec la voix de Daniel Pelletti qui compte double.

Prix

Les projets des trois lauréats (un par catégorie) seront exposés dans le musée à partir du 13 mai et jusqu'à la fin de l'exposition Daniel Pelletti.

En outre ils reçoivent chacun :

- Un bon d'achat d'une valeur de 75 € chez un fournisseur de fournitures artistiques et scolaires.
- Un catalogue Trésors Cachés
- Un bon pour une animation gratuite du Mill à utiliser avec sa classe.

Reproduction des Œuvres et cession des droits patrimoniaux

Le lauréat du concours autorise gracieusement la Ville de La Louvière à reproduire l'œuvre sélectionnée de quelque manière et sous quelle forme que ce soit, qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou partie.

Tous les ayants droits renoncent à leurs droits patrimoniaux sur l'œuvre.

Les trois lauréats accepteront que les œuvres soient exposées dans le cadre de l'exposition Daniel Pelletti. Durant cette période, ils acceptent que leur réalisation fasse éventuellement l'objet de reproductions à caractère promotionnel.

Tous les participants acceptent que leurs œuvres deviennent gratuitement propriété de la Ville.

La participation au concours implique l'acceptation des modalités reprises ci-dessus.

En cas d'utilisation de photos dans son projet, le participant doit garantir que les photos utilisées sont libres de droit.

Il est interdit aux participants au concours de diffuser leur projet par quelque canal de communication que ce soit avant la proclamation du résultat.

La ville de La Louvière se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le concours si des circonstances venaient à l'exiger. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si aucun projet ne retenait l'attention du jury, la ville de La Louvière a le droit d'annuler le concours.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

ECOLE :

E-MAIL et/ou N° DE TELEPHONE (pour être tenu informé du suivi du concours) :

Le participant s'engage à respecter les termes de ce règlement.

Date

Signature